

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE D'YMERAY**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2020**

Date de convocation : 06 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers absents excusés : 5
Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille vingt, le dix juillet 2020, à dix- huit heures trente -huit minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GRIMAULT Guillaume, TACONNAT Gilles, DESTREBECQ Frédéric, LE ROY Jean-Claude, CONRARD Amaury, PETIT Sébastien

Etaient absents excusés :

M. GUILBERT Christian, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne
Mme MOREAU Marylène, pouvoir à M. PETIT Sébastien
Mme BARBOSA Jacinta, pouvoir à M. DESTREBECQ Frédéric
M. MAZINGUE Eric pouvoir à M. LE ROY Jean-Claude
Mme BOURGEOIS-MEUNIER Hélène, pouvoir à M. CONRARD Amaury
Mme TRIN Nathalie,
Mme Muguette PITON,
M. SCHNORR Roland

Secrétaire de séance : Amaury CONRARD

1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

M. Amaury CONRARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

2 DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral pour l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Guillaume GRIMAULT, M. Frédéric DESTREBECQ, et M. Jean-Claude LEROY, M. Gilles TACONNAT.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 3 délégués et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs conformément aux articles L.284 et L. 290-2 du code électoral.

Après recensement des candidats, il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election des délégués : 1er tour de scrutin

- . Nombre de bulletins : 12 (dont 5 pouvoirs)
- . Bulletin blanc ou nul : 0
- . Suffrages exprimés : 12
- . Majorité absolue : 7

ont obtenu : Mme Jocelyne PETIT: 12 voix
M. Christian GUILBERT : 12 voix
Mme Marylène MOREAU : 12 voix

Mme Jocelyne PETIT, M. Christian GUILBERT, Mme Marylène MOREAU, ayant obtenu l'unanimité, sont proclamés élus au 1er tour et ont chacun déclaré accepter le mandat de délégué.

Election des suppléants : 1er tour de scrutin

- . Nombre de bulletins : 12 (dont 5 pouvoirs)
- . Bulletin blanc ou nul : 0
- . Suffrages exprimés : 12
- . Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. Jean-Claude LEROY : 12 voix
M. Gilles TACONNAT : 12 voix
M. Frédéric DESTREBECQ : 12 voix

M. Jean-Claude LEROY, M. Gilles TACONNAT, M. Frédéric DESTREBECQ, ayant obtenu l'unanimité, sont proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat de suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire,

Jocelyne PETIT

